

**Informations à destination des maires sur les campagnes de dépistage conduites par l'éducation nationale dans les écoles et établissements scolaires**

**Pour les élèves :**

Les campagnes de tests dans les écoles et les collèges visent prioritairement les situations où des classes sont fermées pour raisons sanitaires ou des secteurs de forte intensité de circulation du virus.

En conséquence, la démarche est itérative et peut voir les élèves d'un même établissement testés à plusieurs reprises si les conditions locales rendant prioritaire le dépistage perdurent.

**Dans les écoles :** depuis début mars, il est proposé des tests salivaires RT-PCR avec analyse par des laboratoires partenaires. Les tests sont pratiqués avec le consentement des représentants légaux et les résultats sont communiqués aux familles qui doivent prévenir la direction de l'école en cas de positivité. Les tests se déroulent, selon les territoires, à l'école avec l'appui d'un ou plusieurs personnels de santé de l'éducation nationale et éventuellement de médiateurs de lutte anti covid ou dans la famille.

**Dans les collèges :** des tests nasopharyngés antigéniques étaient proposés aux élèves depuis la mi-décembre 2020. A la reprise des cours en présentiel début mai vont se déployer des tests salivaires RT-PCR comme dans les écoles avec analyse des prélèvements par des laboratoires partenaires et information des familles en cas de positivité. Les prélèvements dans les familles seront privilégiés.

**Dans les lycées et lycées professionnels :** des auto-tests antigéniques, par prélèvement nasal vont être mis à disposition des lycéens à la reprise des cours en présentiel début mai. Ces auto-tests permettent de déceler une éventuelle positivité sans recours à une analyse par un laboratoire.

**Pour les personnels :**

Les personnels de l'Etat intervenant dans les écoles (professeurs des écoles et accompagnants des élèves en situation de handicap) ainsi que les assistantes territorialisées spécialisés des écoles maternelles disposent, dès la semaine du 26 avril, d'auto-tests antigéniques par prélèvement nasal à raison de 2 tests par semaine.

Les personnels de l'Etat des établissements scolaires bénéficieront, lors de la reprise de l'enseignement en présentiel, des mêmes auto-tests.